
CESER : **Session plénière du 12 juin 2017**
Intervention n° : **10**
Document : **Politique de Cohésion Européenne post 2020**
Orateur : **Evelyne LUCAS**

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

En cette période de négociations préparatoires à l'élaboration de la politique de cohésion post 2020, le Brexit nous renvoie à deux défis auxquels se trouve confrontée l'Union Européenne :

- D'une part, les tensions financières, avec le départ du 4eme pays contributeur net au budget de l'Union,
- D'autre part, la crise de défiance institutionnelle vis-à-vis de la construction européenne.

Au regard de ces enjeux, les premiers signes adressés par la Commission sont inquiétants, notamment pour la Bretagne. Tout d'abord, la diminution voire la suppression des fonds structurels handicaperait grandement la réalisation d'investissements importants à l'échelle régionale. On pense par exemple aux infrastructures numériques ou de transport. Avec plus d'un milliard de crédits gérés par le Conseil régional, il s'agit de financements stratégiques qui ne peuvent ni ne doivent disparaître sans solution alternative.

Viennent ensuite l'hypothèse de remplacement des fonds structurels, dans les régions dites « développées », par des dispositifs de type Plan Juncker et le projet de conditionnalité de versement de ces fonds au respect de critères macro-économiques nationaux. A l'évidence, ces éléments ne peuvent conduire qu'à davantage de difficultés dans l'obtention de financement, qu'à davantage de complexité financière et administrative, et qu'à davantage d'éloignement des projets portés par territoires.

Vis-à-vis des citoyens, le signal politique lancé par une telle orientation n'est évidemment pas la bonne. A une défiance à l'encontre d'une Europe jugée technocratique, l'on répond par une rupture dans la politique de cohésion pourtant visible dans les territoires et une inégalité de traitement entre les régions européennes.

Pour nous inquiéter encore un peu plus, si l'on reprend les constats dressés par l'Assemblée des Communautés de France, je cite « *S'agissant plus particulièrement de la France, il est probable que le débat opposant la politique agricole commune et la politique européenne de cohésion resurgisse et impose à la France d'opérer un choix* ». Imagine-t-on la Bretagne face à un tel dilemme !

Si la politique de cohésion doit évoluer, c'est avant tout sur le chapitre de la simplification des procédures de gestion des fonds structurels. La complexité administrative de ces fonds est bien connue et conduit effectivement des porteurs de projet publics ou privés à s'en détourner.

Les acteurs économiques sont donc favorables à la définition d'une position bretonne et souhaitent s'associer à la démarche de concertation proposée ici par le Conseil régional de Bretagne.

Nous souhaitons rajouter un mot à l'occasion de ce temps consacré à la question européenne pour dire notre très forte inquiétude et notre incompréhension concernant le blocage du versement des aides du FEAMP et du FEADER à cause de dysfonctionnements du logiciel de gestion « Osiris ». Au regard des montants en jeu, il nous paraît très urgent que le Conseil régional travaille à la recherche d'une solution alternative pour le traitement des dossiers et l'octroi des financements.

Je vous remercie de votre attention.